



Contrat de mariage et salaires versés sur compte joint

Par **stephou1985**, le **19/08/2014** à **12:46**

Bonjour a tous,

Je souhaite établir un contrat de mariage de type séparation de biens car je suis entrepreneur et possède un patrimoine important.

Est-il possible d'inclure certaine clause stipulant que les conjoints s'engagent à verser leurs salaires liés à leur activités professionnelles principales sur un compte joint ?

NB: Je suis au courant de la participation aux acquêts, mais ce dernier me semble difficile à mettre en œuvre (lors de la liquidation)

Merci

Par **dobaimmo**, le **19/08/2014** à **12:57**

Bonjour,

En dehors de tout contrat de mariage, il existe dans le statut fondamental du mariage un article qui indique que les époux doivent contribuer aux charges du mariage en fonction de leurs facultés respectives. Mais il n'est pas possible d'obliger à la mise en place d'un compte joint.

La participation aux acquêts n'est pas plus difficile à mettre en œuvre qu'un régime de communauté dans lequel il y a des récompenses. Certains notaires qui ne veulent pas se fâcher disent cela à leurs clients

Par **stephou1985**, le **19/08/2014** à **13:03**

OK merci, j'ai déjà parlé à 2 notaires, et ils n'avaient pas l'air très enthousiaste concernant la participation aux acquêts. Le fait que je possède un patrimoine important (notamment plusieurs biens professionnels), il faudrait que je garde une trace de toutes mes opérations pour éviter certains litiges en cas de liquidation.

N'y a-t-il pas un moyen de moduler la séparation de biens avec certaines clauses afin de ne pas trop inquiéter ma conjointe ?